

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 02-01

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil, par l'entremise de ses représentantes suppléantes, s'est réuni les 7 et 8 mars 2002, à Mexico. M^{mes} Christine Guay et Norine Smith, du Canada, ont successivement présidé la séance, alors que M^{mes} Olga Ojeda Cárdenas et Judith E. Ayres représentaient respectivement le Mexique et les États-Unis. La directrice exécutive de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, représentait le Secrétariat et le secrétaire du Conseil, M. Cristóbal Vignal, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat y participaient également (voir l'annexe A).

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentantes suppléantes adoptent l'ordre du jour en se fondant sur sa version provisoire (voir l'annexe B).

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive

La directrice exécutive donne un aperçu des activités entreprises par la CCE (ses notes détaillées figurent à l'annexe D). Elle offre notamment aux Parties de leur rendre plus amplement compte de la première réunion sur les mécanismes de financement et l'environnement que la CCE a organisée le 25 mars 2002, à New York, en collaboration avec le *Centro de Estudios del Sector Privado para el Desarrollo Sostenible* (Cespedes, Centre d'études du secteur privé sur le développement durable).

En prévision de la prochaine conférence sur le financement du développement durable, que tiendra le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à Monterrey, au Mexique, les Parties chargent le Secrétariat de dresser un tableau général des méthodes novatrices et fructueuses de financement en se fondant sur les interventions qu'a faites le secteur financier en faveur de la réalisation du programme environnemental nord-américain. Elles nomment, en outre, un représentant de leur délégation respective pour prendre part à un groupe de discussion dont le mandat consiste à dresser un aperçu des réalisations de la CCE qui sera présenté durant la conférence. En ce qui a trait à la réunion du Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce qui s'est tenue le 18 janvier 2002, à Montréal, les Parties mentionnent qu'il faudrait corriger le compte rendu de la directrice exécutive quant à l'ampleur de l'examen, par la CCE, des questions touchant l'évaluation des répercussions environnementales des accords commerciaux qui n'ont aucun lien avec l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

En réponse à une question concernant l'eau, la directrice exécutive précise qu'un bilan des réalisations à ce jour sera établi pour l'automne prochain. Une copie de l'ébauche du compte rendu de l'atelier sur

l'eau douce en Amérique du Nord, auquel ont participé des spécialistes de ce domaine le 21 janvier 2002, est remise aux représentantes suppléantes.

Point 3 Adoption du compte rendu sommaire

Les représentantes suppléantes adoptent le compte rendu sommaire de la session n° 01-06 tenue du 14 au 16 novembre 2001.

Point 4 Rapport du Secrétariat sur la restructuration de l'électricité

Le Secrétariat présente les grandes lignes des conclusions et des recommandations du rapport sur la restructuration de l'électricité qu'il a établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE (voir l'annexe D). Les représentantes suppléantes échangent ensuite leurs vues sur une demande du CCPM voulant que ce rapport soit rendu public immédiatement après avoir été soumis à l'attention du Conseil. Elles conviennent d'attendre d'avoir reçu le rapport et d'examiner ultérieurement la demande du CCPM au cours d'une téléconférence.

Point 5 Session ordinaire du Conseil de 2002

Point 5.1 Ébauche de l'ordre du jour

Les représentantes suppléantes échangent leurs vues sur l'aperçu, préparé par le Secrétariat, des points de discussion du Conseil et des décisions qu'il pourrait prendre à sa IX^e session ordinaire. Le Secrétariat propose d'examiner deux grands objectifs de la session afin de passer en revue les progrès accomplis depuis la dernière réunion du Conseil et de discuter du prochain Sommet mondial sur le développement durable.

La représentante suppléante des États-Unis saisit l'occasion pour féliciter le CCPM, le Comité consultatif d'experts et le Secrétariat, en particulier M^{me} Erica Phipps, pour l'excellent travail accompli dans l'établissement du programme trilatéral relatif à la santé des enfants et à l'environnement. Elle suggère d'inscrire cette question au nombre de celles qu'étudiera le CCPM dans le cadre de la session ordinaire du Conseil de 2002.

En ce qui a trait au projet de tenir une réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce en 2003, les représentantes suppléantes s'entendent pour que l'ordre du jour comprenne une rétrospective des dix dernières années. La représentante des États-Unis invite ses homologues à discuter le plus tôt possible de l'ordre du jour de cette réunion au cours d'une téléconférence, et ce, en prévision de la prochaine réunion des sous-ministres des pays signataires de l'ALÉNA sur ces deux domaines.

À titre d'hôte de la prochaine session ordinaire du Conseil, le Canada offre de travailler de concert avec le Secrétariat afin d'ébaucher un premier communiqué de cette session et de l'examiner au cours de la prochaine session des représentantes suppléantes. Elles conviennent que le communiqué pourrait porter

sur les thèmes suivants : les partenariats en matière de développement durable dans le contexte nord-américain; l'environnement et la santé; la gestion durable des ressources naturelles; la gestion de l'environnement; le financement. En ce qui a trait au thème relatif au financement, les représentantes suppléantes conviennent de réexaminer cette question suite à la réunion du 22 avril qui se tiendra à Philadelphia.

Point 5.2 Programme général et formule de la séance publique

Les représentantes suppléantes s'entendent pour que la séance publique dure deux heures. Elles sont aussi d'avis qu'il serait utile que le CCPM rende succinctement compte des conclusions des tables rondes durant la réunion qu'il tiendra avec le Conseil. Elles conviennent également que des rapporteurs déterminés présentent les conclusions de la séance sur le réseautage durant la partie de la session ouverte au public, à la suite des exposés oraux des participants pré-inscrits.

Les représentantes suppléantes examinent en outre le programme général des activités et se mettent d'accord pour que la réunion avec le CCPM ainsi que la séance publique du 18 juin soient devancées d'une heure pour éviter d'interrompre la séance à huis clos du Conseil.

Point 6 Communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Point 6.1 Communication SEM-00-005 : Molymex II

Les représentantes suppléantes reportent à leur prochaine session la décision de charger ou non le Secrétariat de constituer un dossier factuel relatif à la communication SEM-00-005, tel que celui-ci l'a recommandé au Conseil le 20 décembre 2001, en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE.

Point 6.2 Communication SEM-97-002 : Río Magdalena

Donnant suite à la recommandation que le Secrétariat a formulée le 5 février 2002, en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE, les représentantes suppléantes chargent le Secrétariat de constituer un dossier factuel relatif à cette communication, comme le stipule par ailleurs la résolution du Conseil n° 02-02 (voir l'annexe E).

Point 7 Réunion informelle avec le CCPM

Les représentantes suppléantes échangent leurs vues sur les principales questions à examiner au cours de la réunion informelle qu'elles tiendront avec le CCPM immédiatement après la présente séance, notamment : la session ordinaire du Conseil de 2002; les recommandations que le Conseil a laissées en suspens et qui sont au nombre de celles que le CCPM a formulées dans son rapport sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications; la consultation publique, dirigée par le CCPM, sur des questions concernant la mise en œuvre et le développement des articles 14 et 15

de l'ANACDE; l'orientation de la CCE.

Les représentantes suppléantes font un examen préliminaire de cette orientation et conviennent de la nécessité de réaliser une analyse rétrospective afin de donner un nouvel élan à la CCE et de démontrer sa valeur. Le Mexique offre d'ébaucher ce document et de le soumettre à l'examen des deux autres Parties.

Point 8 Contribution de la CCE au Sommet mondial sur le développement durable

Les représentantes suppléantes conseillent le Secrétariat au sujet de la contribution de la CCE au Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra en septembre 2002, à Johannesburg. Elles le chargent de relever des exemples des réalisations de la CCE afin de les présenter à la troisième réunion du Comité préparatoire du Sommet qui se tiendra à New York, du 25 mars au 5 avril 2002, afin d'influer sur les préparatifs et de faire connaître les réalisations de la Commission. Les représentantes suppléantes demandent également au Secrétariat d'élaborer une proposition pour que la CCE organise une activité dans le cadre de la quatrième réunion de ce comité qui se tiendra à Bali, du 27 mai au 7 juin.

Les représentantes suppléantes demandent en outre au Secrétariat de rédiger une publication succincte, en prévision de la quatrième réunion du Comité préparatoire et du Sommet, montrant que la CCE constitue un modèle continental dans un contexte d'intégration de l'environnement et de l'économie en Amérique du Nord.

Point 9 Évaluation des programmes

Le Secrétariat informe les Parties des progrès réalisés dans le cadre de l'évaluation des programmes en indiquant que les modèles destinés au Bureau de liaison du Mexique seront disponibles dans dix jours; les modèles définitifs et le cadre de référence des évaluations le seront vers la fin du mois de mars. En réponse à une question de la représentante du Mexique qui souhaite savoir si la méthode actuelle comprend une évaluation des processus internes, le Secrétariat précise que le présent exercice ne prévoit pas un tel mécanisme. Avec l'appui de ses homologues des deux autres pays, la représentante mexicaine demande au Secrétariat d'en instaurer un. Toutes trois félicitent le Secrétariat pour les résultats qu'il a obtenus à ce jour et se disent impatientes de voir quels seront les prochains.

Point 10 Prochaine session des représentantes suppléantes

Les représentantes suppléantes conviennent de tenir leur prochaine session dans le cadre d'une téléconférence et demandent au Secrétariat d'organiser celle-ci le 23 ou 24 avril, en prévoyant qu'elle devra durer deux heures. Elles lui demandent également de planifier le même genre de téléconférence pour la fin du mois de mai en prévision de la quatrième réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial sur le développement durable.

Point 11 Levée de la séance

La présidente remercie le Mexique pour son hospitalité et pour avoir organisé cette session dans un cadre aussi agréable, accueillant et relaxant.

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 02-01

Mexico, Mexique, 7 et 8 mars 2002

Liste des délégations

CANADA

Représentants suppléants Norine Smith, Environment Canada
Christine Guay, Environment Canada
Jenna MacKay-Alie, Environment Canada
Rita Cerrutti, Environment Canada
Tudor Hera, Department of Foreign Affairs and International Trade
David Morgan, Department of Foreign Affairs and International Trade

MEXICO

Représentants suppléants Olga Ojeda Cárdenas, Semarnat
Israel Nuñez, Semarnat
Mauricio García Velasco, Semarnat

ÉTATS-UNIS

Représentants suppléants Judith E. Ayres, Assistant Administrator, U.S. EPA
Paul Cough, U.S. EPA
Oscar Carrillo, U.S. EPA
Jocelyn Adkins, U.S. EPA
Erwin D. Rose, U.S. Department of State
Kent Shigetomi, U.S. Trade Representative
Larry Sperling, U.S. Embassy Mexico City
Dana Weandt, Embassy of the United States of America
Willem Brakel Embassy of the United States of America

SECRÉTARIAT

Directrice exécutive Janine Ferretti
Hernando Guerrero
Cristóbal Vignal
Julie-Anne Bellefleur
Geoffrey Garver
Carla Sbert

**Ordre du jour
de la session des représentants suppléants n° 02-01**

Tenue le jeudi 7 mars 2002, de 16 h 00 à 21 h 00,
et le vendredi 8 mars, de 8 h 30 à 14 h 00

à l'Instituto Nacional de Desarrollo Social (Indesol)
Calle Segunda Cerrada de Belisario Domínguez 40
Colonia Del Carmen Coyoacán
Delegación Coyoacán
México, D.F.

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive
- Point 3 Adoption du compte rendu sommaire de la session n° 01-06
- Point 4 Rapport du Secrétariat sur la restructuration du secteur de l'électricité
- Point 5 Session ordinaire du Conseil de 2002
- Point 6 Communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE
- Point 7 Réunion informelle avec le CCPM
- Point 8 Contribution de la CCE au Sommet mondial sur le développement durable
- Point 9 Évaluation des programmes
- Point 10 Prochaine session des représentants suppléants
- Point 11 Levée de la séance

Nota :

- Un dîner et un petit-déjeuner de travail sont prévus les 7 et 8 mars, respectivement.
- La réunion du CCPM et des représentants suppléants prévue dans l'après-midi du 8 mars sera précédée d'un déjeuner informel avec les membres du CCPM.
- Les représentants des Parties, les membres du CCPM et le personnel du Secrétariat sont invités à

un cocktail le 8 mars, à l'issue de la réunion avec le CCPM au Château de la Palma, Providencia No. 726, Colonia Del Valle.

- Un service d'interprétation dans les trois langues sera offert durant la session des représentants suppléants et la réunion avec le CCPM.

Annotations à l'ordre du jour de la session des représentants suppléants n° 02-01

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil doit adopter l'ordre du jour.

Document :

- Ordre du jour provisoire annoté (distribué le 28-2-2002) C/C.01/02-01/AGEN/01/Rev.2

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive

La directrice exécutive mettra les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat et soulignera les questions qui réclament l'attention du Conseil.

Document :

- Compte rendu de la directrice exécutive (distribué le 28-02-2002)

Point 3 Adoption du compte rendu sommaire de la session n° 01-06

Conformément à l'article 11 des *Règles de procédure du Conseil*, la directrice exécutive a rédigé le compte rendu sommaire de la session n° 01-06. Les représentants suppléants sont invités à adopter le compte rendu en question.

Document :

- Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 01-06 (distribuée les 28-2-2002) C/C.01/01-06/SR/01/Rev.2

Point 4 Rapport du Secrétariat sur la restructuration du secteur de l'électricité

Le Secrétariat rendra compte aux représentants suppléants des conclusions et des recommandations du rapport sur la restructuration du secteur de l'électricité établi en vertu de l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

Les représentants suppléants peuvent échanger leurs vues sur la demande du CCPM visant à ce que ce rapport soit rendu public dès que le Secrétariat l'aura soumis à l'attention du Conseil.

Documents :

- a) Lettre du président du CCPM au Conseil en date du 22-2-2002
- b) Lettre du président du CCPM au Conseil en date du 4-2-2002
- c) Lettre de la présidente du CCPM au Conseil en date du 13-12-2001

Point 5 Session ordinaire du Conseil de 2002

Les Parties sont invitées à prendre une décision définitive au sujet du programme général d'activités et à examiner les points à l'ordre du jour de la IX^e session ordinaire du Conseil prévue les 18 et 19 juin 2002 à Ottawa, au Canada.

Point 5.1 Ébauche de l'ordre du jour

Les représentants suppléants sont invités à examiner l'ébauche de l'ordre du jour de la IX^e session ordinaire du Conseil et d'échanger leurs vues sur les principales questions que le Conseil étudiera au cours de sa séance à huis clos.

Documents :

- d) Ordre du jour provisoire (à distribuer) C/02-00/AGEN/01
- e) Grandes lignes des points proposés à des fins de discussion et de décision (distribué le 28-02-2002)
- f) Liste des annonces éventuelles (à distribuer) C/02-00/AGEN/02

Point 5.2 Programme général et formule de la séance publique

Les représentants suppléants sont censés mettre la dernière main au programme général d'activités, au programme d'activités ouvertes au public et à la formule de la séance publique. Étant donné que le public a jusqu'au 21 avril pour présenter une demande d'aide financière et/ou une demande d'exposé oral au cours de la séance publique du Conseil, il faudrait publier le programme provisoire des activités ouvertes au public le 15 mars au plus tard, en même temps que l'avis public annonçant la tenue de la session.

Documents :

- g) Ébauche du programme général (distribuée le 6-2-2002) C/02-00/PROG/01
- h) Ébauche du programme d'activités ouvertes au public (distribuée le 28-2-2002) C/02-00/PROG/02
- i) Formule de la séance publique tenue en 2001 (distribuée le 21-2-2002) C/01-00/PLAN/03/Rev.3
- j) Avis du CCPM n° 01-10 : Partie publique de la session du Conseil (distribué le 4-12-2001)
- k) Échéancier des préparatifs de la session du Conseil de 2002 (distribué le 21-2-2002) C/02-00/PLAN/02/Rev.1

Point 6 Communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Les représentants suppléants sont invités à régler toute question en suspens au sujet des communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

Point 6.1 Communication SEM-00-005 : Molymex II

Conformément au paragraphe 10(2) des *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE* (les «Lignes directrices»), le Secrétariat a informé le Conseil, le 20 décembre 2001, qu'il estime que la communication SEM-00-005 justifie la constitution d'un dossier factuel. Aux termes du paragraphe 15(2) de l'Accord, le Conseil peut, par un vote des deux tiers, charger le Secrétariat de constituer un dossier factuel sur cette question.

Documents :

- l) Ébauche de résolution du Conseil (doit être distribuée par le Mexique)
- m) Notification donnée par le Secrétariat le 20-2-2001 en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE

Point 6.2 Communication SEM-97-002 : Río Magdalena

Conformément au paragraphe 10(2) des Lignes directrices, le Secrétariat a informé le Conseil, le 5 février 2002, qu'il estime que la communication SEM-97-002 justifie la constitution d'un dossier factuel. Aux termes du paragraphe 15(2) de l'Accord, le Conseil peut, par un vote des deux tiers, charger le Secrétariat de constituer un dossier factuel sur cette question.

Documents :

- n) Commentaires canadiens à l'ébauche de résolution du Conseil (distribués par le Canada le 27-02-2002)
- o) Ébauche de résolution du Conseil (distribuée par le Mexique le 21-2-2002)
- p) Notification donnée par le Secrétariat le 5-2-2001 en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE

Point 7 Réunion informelle avec le CCPM

Les représentants suppléants pourraient se pencher sur les principaux points à examiner au cours de la réunion informelle avec le CCPM, qui se tiendra dans l'après-midi du 8 mars (p. ex., la session ordinaire du Conseil de 2002, les articles 14 et 15 de l'ANACDE et l'orientation de la CCE).

Documents :

- q) Programme général de la session des représentants suppléants n° 02-01 et de la réunion informelle avec le CCPM (distribué le 6-2-2002)
- r) Ordre du jour provisoire de la session du CCPM n° 02-01 (distribué le 6-2-2002)
- s) Lettre du Conseil au CCPM en réponse aux recommandations du rapport de ce dernier sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications sur des questions d'application (à distribuer)
- t) Voir les autres documents énumérés au point 5 de l'ordre du jour

Point 8 Contribution de la CCE au Sommet mondial sur le développement durable

Les représentants suppléants examineront les progrès accomplis en vue de déterminer quelle sera la contribution de la CCE au Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra à Johannesburg en septembre 2002.

Documents :

- u) Lettre des représentants suppléants à la directrice exécutive (à distribuer)
- v) Note de service de la directrice exécutive en date du 16-1-2001 et note d'information (distribuées le même jour)
- w) Compte rendu de la discussion du Comité permanent général (CPG) sur la contribution de la CCE au Sommet mondial sur le développement durable (distribué par le Canada le 7-2-2002)

Point 9 Évaluation des programmes

Le Secrétariat rendra compte aux Parties de l'évolution et des premiers résultats du mécanisme d'évaluation des programmes qu'il a instauré dernièrement.

Documents :

- x) Note de service du Secrétariat en date du 29-1-2002 faisant le point sur l'état du processus d'évaluation (distribuée le 7-2-2002)
- y) Cadre d'évaluation des activités de la CCE - Principes et procédures (distribué le 7-2-2002)
- z) Mise en œuvre du Cadre d'évaluation des activités de la CCE - Principes et procédures (distribué le 7-2-2002)

Point 10 Prochaine session des représentants suppléants

Les représentants suppléants sont conviés à confirmer la date de leur prochaine session prévue le 23 et/ou le 24 avril 2002.

Document :

- Calendrier des sessions des représentants suppléants pour 2002 (distribué le 21-2-2002)
C/C.01/02-01/PLAN/01/Rev.1

Point 11 Levée de la séance

La présidente est invitée à lever la séance.

Notes de la directrice exécutive en prévision de son compte rendu des activités de la Commission de coopération environnementale

Mexico, D.F.

Les 7 et 8 mars 2002

1 État d'avancement du programme

1.1 Environnement, économie et commerce

1.1.1 Évaluation de l'état de l'environnement dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord

Le compte rendu de discussion du premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, de même que les versions révisées des 14 études de cas sectorielles sont traduits, publiés et distribués; on peut les consulter sur le site Web de la CCE depuis le 13 février.

La réunion sur l'évaluation des effets environnementaux de la libéralisation du commerce, que la CCE a organisée les 17 et 18 janvier 2002, a rassemblé quelque 80 spécialistes provenant d'organismes fédéraux du Canada, du Mexique et des États-Unis, ainsi que d'universités, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'entités internationales comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité. Cette réunion a particulièrement porté sur les méthodes d'évaluation et sur les répercussions environnementales de la libéralisation du commerce des produits agricoles. La CCE y a dressé un bilan des études qu'elle a menées sur l'énergie en vertu de l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Cette réunion constitue un pas en avant important dans ses travaux sur l'évaluation des répercussions environnementales du commerce. Ceux-ci combinent des évaluations rétrospectives et prospectives de l'environnement tout en élargissant le champ des activités de la CCE concernant les enjeux qui découlent de l'application de l'ALÉNA, et ils englobent les questions environnementales qui font l'objet de négociations sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et dans le cadre de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA).

Il est maintenant possible de consulter, sur le site Web de la CCE, sept documents de référence rédigés en prévision de cette réunion et de formuler des observations à leur sujet (leur sommaire est traduit en français et en espagnol). Il s'agit des documents suivants :

- *Environmental Impacts in the Agricultural Sector: Using Indicators as a Tool for Policy Purposes* (Répercussions environnementales dans le secteur agricole : Recours à des indicateurs pour des besoins politiques)
- *Environmental Impacts of the Changes in US-Mexico Corn Trade Under NAFTA* (Incidences environnementales des changements dans le commerce du maïs entre les États-Unis et le Mexique dans le cadre de l'ALÉNA)
- *Backgrounder on the Status of Agriculture Negotiations at the WTO Focusing on NAFTA Parties and the Key Trade Liberalization Provisions of the WTO Uruguay Round Agreement on Agriculture* (Note documentaire relative à l'état des négociations sur l'agriculture de l'OMC et concernant surtout les parties à l'ALÉNA et les principales dispositions en matière de libéralisation)

de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC issu du Cycle d'Uruguay)

- *Changing Biodiversity, Changing Markets: Links Between Agricultural Trade, Markets and Biodiversity* (Modification de la biodiversité et marchés en évolution – Les liens entre les échanges agricoles, les marchés et la biodiversité)
- *Environmental Reviews of Trade Agreements: Assessing the North American Experience* (Examens environnementaux des ententes commerciales : une évaluation de l'expérience nord-américaine)
- *Trade Liberalization Impacts on Agriculture : Predicted vs. Realized* (Les incidences environnementales de la libéralisation du commerce dans le secteur agricole : Prédications et réalités)
- *Understanding and Anticipating Environmental Change in North America: Building Blocks for Better Public Policy* (Comprendre et prévoir les changements environnementaux en Amérique du Nord : Les fondements de politiques publiques plus efficaces). Il s'agit du dernier document rédigé dans le cadre du projet sur les tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord. Le Secrétariat le fera traduire en français et en espagnol, le publiera et le distribuera aux Parties et aux autres intervenants).

La CCE a transmis aux participants le compte rendu de discussion de la réunion et un document sur les prochaines étapes des travaux, de même que le compte rendu du symposium et les versions révisées des documents connexes. On peut également les consulter sur le site Web de la CCE, à l'adresse <www.cec.org/symposium>.

La CCE organisera bientôt une téléconférence afin de choisir les membres et de déterminer le rôle du groupe consultatif qui conseillera la CCE sur la prochaine phase de ses travaux sur les évaluations. Il est prévu de se servir d'évaluations rétrospectives et prospectives des accords commerciaux et d'orienter ces travaux à court terme en fonction des résultats des réunions. Cette prochaine phase analytique continuera de porter principalement sur les secteurs d'activité en se concentrant sur l'agriculture et l'énergie (y compris les services énergétiques).

1.1.2 Soutien à la protection et à la conservation de l'environnement grâce à la commercialisation de produits et services écologiques

(Ce projet est fusionné avec le projet précédent portant sur l'évaluation de l'état de l'environnement dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord.)

1.1.3 Recherche de mécanismes financiers pour la protection et la conservation de l'environnement

La CCE coparraine, avec le *Center for a New American Dream* et la société TerraChoice Capital Inc., une réunion sur l'achat de produits et de services écologiques qui se tiendra à Philadelphie, du 22 au 25 avril prochain. Les ministres de l'Environnement des trois pays signataires de l'ALÉNA y sont invités.

Le café d'ombre

La CCE a demandé au Maya Institute de Mexico de faire des recherches et d'étudier l'ensemble de la chaîne que constitue la production jusqu'à la consommation de café, c'est-à-dire des aspects financiers

et de la production à la préparation et à la commercialisation jusqu'à l'exportation vers les pays consommateurs et la vente au détail. Cela permettra à la CCE :

- de déterminer quels sont les aspects à améliorer, notamment en matière d'affectation des ressources, de gestion, d'infrastructure et d'information;
- de déterminer quels sont les intervenants les mieux placés pour agir utilement à l'égard des « goulots d'étranglement », par exemple, les gouvernements, les ONG, le secteur du café et les financiers;
- de recommander des politiques, des instruments économiques et la mise en place d'organismes et d'infrastructures à chaque intervenant le long de la chaîne s'étendant de la production à la consommation de café;
- de démontrer au secteur privé qu'il est rentable d'investir dans un fonds agroforestier pour le café.

La CCE n'a pas l'intention d'administrer ce fonds mais de faire la preuve qu'il peut s'avérer rentable et offrir des avantages environnementaux. À titre de première réalisation, elle a reçu des représentants de six coopératives de café qui étaient visées par une étude à petite échelle. Ces six entreprises comptent 12 % des producteurs de café du Mexique et ont contribué à 9 % de la production de café biologique en 2000.

*Le palmier *Chamaedorea**

Les consultants ont révisé les deux documents sur la production du palmier *Chamaedorea* au Mexique et sa commercialisation sur les marchés internationaux à la lumière des recommandations du groupe consultatif. Ces documents font présentement l'objet de corrections en vue de les publier sous peu dans leur langue d'origine (en espagnol). On peut maintenant les consulter et formuler des observations à leur sujet. En collaboration avec la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), la CCE analyse présentement les liens entre la culture et la récolte de palmiers et l'état du couvert forestier.

L'écotourisme

Il est maintenant possible de formuler des observations sur le compte rendu de discussion de la réunion de La Paz que la CCE parachèvera vers la fin mars. Le projet sur l'écotourisme se terminera à la même époque avec la publication du rapport du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité dans la zone s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring.

Le financement et l'environnement

À la fin du mois de février 2002, la CCE a publié l'ébauche d'un rapport intitulé *Financing and environment: Transparency and Disclosure of Environment-Related Financial Risks* (Le financement et l'environnement : Transparence et divulgation des risques financiers liés à l'environnement). Il s'agit d'une analyse comparative des règlements des trois pays nord-américains régissant la divulgation de renseignements financiers liés aux risques et à la responsabilité en matière d'environnement. Cette étude a pour objet principal de comparer les exigences de la *Securities and Exchange Commission* (Commission des opérations de bourse) des États-Unis avec celles en vigueur au Canada et au Mexique.

À la mi-mars 2002, la CCE entend publier l'ébauche d'un rapport sur les vérifications environnementales et l'analyse comparative des déclarations relatives à l'environnement en accordant

une place particulière au secteur des services financiers. Le 25 mars 2002, elle accueillera, à Montréal, la première réunion sur le financement et l'environnement en collaboration avec le *Centro de Estudios del Sector Privado para el Desarrollo Sostenible* (Cespedes, Centre d'études du secteur privé pour le développement durable). L'objectif de cette réunion consiste à examiner la relation entre le programme environnemental et le secteur des services financiers. La CCE a convié à cet atelier des représentants de banques commerciales et du secteur des investissements, notamment la Banque mondiale, le *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD, Conseil mondial du commerce pour le développement durable), la Chambre de commerce internationale et la Division du financement et de l'environnement du PNUE.

1.1.4 Étude de mécanismes commerciaux pour la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Amérique du Nord

En novembre et décembre 2001, la CCE a fait parvenir des exemplaires du rapport intitulé *Le Mexique et les nouveaux marchés du carbone* à des fonctionnaires et à des spécialistes qui se consacrent au changement climatique.

Afin de donner suite aux questions soulevées durant le Symposium sur l'électricité et l'environnement, et en relation avec l'étude de marché pour l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables au Mexique que la CCE et la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (Conae, Commission nationale sur l'efficacité énergétique) ont commandé à la société Gallup Mexico, la CCE a tenu une réunion sur les énergies renouvelables en Amérique du Nord le 18 février 2002, à Montréal. Cette réunion avait pour but d'examiner les éléments favorables et défavorables à la commercialisation de ces énergies sur le continent, et visait à compléter les travaux que mènent présentement le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie et ses sous-comités techniques. En novembre 2001, la CCE a mis en service une version révisée de sa base de données en ligne sur les activités relatives à l'écoénergie qui offre de l'information comparable en temps utile sur les produits écoefficaces, les normes et les activités relatives aux portefeuilles d'énergies renouvelables, et les activités de tarification des produits et services écologiques.

La CCE a publié le rapport intitulé *Les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité*.

Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE

Ce groupe a tenu une réunion, le 18 janvier 2002, qu'a présidée un représentant du gouvernement canadien, et les Parties ont accompli des progrès à l'égard de quatre questions fondamentales :

- Application du principe de précaution dans les lois nationales de l'environnement : Les participants ont exprimé une première opinion au sujet de trois documents de référence sur l'application de ce principe que le Secrétariat avait commandés, à la demande des Parties, vers la fin de 2000. Celles-ci ont convenu de formuler des observations et suggérer des modifications sur deux de ces documents ou les trois, dans la perspective probable d'en publier deux, mais à condition de mentionner qu'ils n'expriment pas officiellement leur point de vue. En outre, le Canada a exposé les

travaux qu'il a entrepris sur le principe de précaution. Les participants ont convenu d'organiser un atelier de suivi afin d'examiner des questions pratiques en matière de réglementation, et durant les préparatifs de cet atelier, le Secrétariat compilera et distribuera aux Parties de l'information sur les discussions que d'autres tribunes internationales ont entreprises sur ce principe, notamment l'OCDE, le PNUE et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La date de la prochaine réunion n'est pas encore fixée.

- Évaluation des effets environnementaux du commerce : Les Parties ont confirmé que les travaux de la CCE devraient comprendre des analyses rétrospectives et prospectives, et porter sur l'ALÉNA ainsi que sur les accords commerciaux qui pourraient découler des discussions menées sous l'égide de l'OMC et dans le cadre de la ZLÉA.
- Électricité produite à partir d'énergies renouvelables : Les Parties ont convenu qu'il faudrait examiner la comparabilité des définitions de l'écoélectricité ainsi que les critères établis dans ce domaine.
- Réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce des pays signataires de l'ALÉNA : Les Parties se sont entendues pour dresser, avant la réunion des sous-ministres prévue en avril 2002, l'ordre du jour provisoire de la réunion qui pourrait se tenir en 2003.

1.2 Conservation de la biodiversité

1.2.1 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN)

La récente ébauche d'un protocole d'entente trinational sur la conservation des oiseaux en Amérique du Nord, en plus de souligner l'engagement des Parties et de partenaires privés à cette fin, incite les pays de l'extérieur du continent à prendre part à cette entente qui constitue une suite normale de la résolution n° 99-03 du Conseil de la CCE. Il est prévu que les parties signataires ratifient ce document en juin 2002. En outre, la CCE est en train de parachever un cadre de financement pour que l'ICOAN devienne autonome sur le plan financier, et elle élabore une stratégie de communication commune qui prévoit un site Web actualisé. En dernier lieu, un nouvel ensemble de critères permettra aux comités nationaux de l'ICOAN de cerner des projets pilotes, et la CCE est censée choisir, avant le mois de juin prochain et de concert avec ces comités, les projets à réaliser durant toute l'année 2002.

1.2.2 Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Depuis 2000, les trois services fédéraux nord-américains de gestion de la faune ont convenu de collaborer à la protection de 17 espèces d'oiseaux et de mammifères sauvages qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation. Étant donné que la majorité de ces espèces sont associées aux prairies, l'un des milieux les plus menacés en Amérique du Nord, et que le principal risque qu'elles courent est la détérioration et la perte de leurs habitats, la CCE a animé un processus afin de guider les efforts de protection de conservation de ces espèces dans une optique écosystémique. Dans le cadre de son programme pour 2002, elle est en train d'élaborer une stratégie afin d'éclairer et d'orienter l'établissement d'un cadre pour les efforts concertés que déploient les trois pays nord-américains. Cette stratégie mettra également en lumière l'apport de la CCE à la conservation des espèces des prairies qui suscitent des préoccupations communes ainsi que de leurs habitats.

La préparation des divers éléments nécessaires en vue d'ébaucher cette stratégie trinationale de

conservation des prairies est en bonne voie. Vers la fin de 2001, une réunion rassemblant divers intervenants s'est tenue au Mexique afin d'aider ce pays à se doter d'une ligne de conduite pour la conservation de ce milieu. En outre, une carte des prairies est en voie d'établissement afin d'y intégrer toutes les unités pertinentes de planification de la conservation au sein de ce type d'écosystème (p. ex., les zones importantes pour la conservation des oiseaux, les réserves des Premières Nations et des peuples autochtones d'Amérique, les bassins hydrographiques prioritaires). L'ébauche de la stratégie sera prête vers la fin de mars 2002 et servira d'assise pour dresser des plans d'action concertés sur des thèmes particuliers de cette stratégie. En septembre 2002, dans le cadre de son assemblée annuelle, la *Wildlife Society* (Société pour la protection des espèces sauvages) permettra à la CCE et à ses partenaires, dont la Société pour la conservation de la nature, la *National Wildlife Federation* (Fédération nationale pour la protection des espèces sauvages) et l'*US Fish and Wildlife Service* (Service des pêches et de la faune des États-Unis) de tenir un symposium à Bismack, au Dakota du Nord, afin de présenter l'ébauche de la stratégie trinationale et de se pencher sur des sujets connexes.

1.2.3 Réseau nord-américain d'aires marines protégées (AMP)

La CCE a entrepris les activités suivantes :

Cartographie des écosystèmes marins et estuariens

Chaque équipe nationale a examiné les activités en cours, évalué les besoins, relevé des critères communs et fixé les limites des zones terrestres et maritimes communes à cartographier. Au Canada et au Mexique, on a établi des cartes préliminaires de niveaux I, II et III (les États-Unis sont en voie d'entreprendre une telle ébauche) en prévision de l'atelier de mars qui se déroulera à Charleston, en Caroline du Sud, et durant lequel les participants ébaucheront la première carte nord-américaine.

Établissement d'un réseau d'AMP et renforcement des capacités connexes

Gestion intégrée du réseau nord-américain d'AMP

La CCE a entamé des travaux sur divers aspects de l'établissement de ce réseau, et des éléments permettent maintenant d'orienter une gestion intégrée du réseau d'AMP en Amérique du Nord : a) le projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens permet de déterminer le cadre de cette gestion; b) le projet sur les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation permet de déterminer le mode de gestion; c) le relevé d'aires prioritaires de conservation permet de déterminer les endroits visés; d) les travaux sur l'efficacité de la gestion de ces aires permettent d'évaluer les résultats obtenus. Le volet du projet consacré à la gestion intégrée vise actuellement à évaluer les outils, les méthodes et les processus nécessaires pour déterminer la manière de procéder, notamment évaluer la pertinence de relier les sites de conservation pour y maintenir l'intégrité écologique et protéger les ressources communes.

Inventaire

Un centre d'information sur les AMP américaines est en cours de création et il permettra de faire des recherches dans différentes bases de données d'inventaire des AMP à l'échelle continentale et mondiale. Le fait de rassembler ces bases de données indépendantes offrira aux gestionnaires et aux directeurs d'AMP, ainsi qu'aux scientifiques qui s'y consacrent, la possibilité de comprendre l'ensemble du milieu marin avec davantage de précision et permettra de prendre des décisions plus éclairées.

Au cours de l'atelier sur le portail du Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) qui s'est tenu les 21 et 22 février 2002, à Montréal, des spécialistes nord-américains ont convenu des prochains étapes de son architecture, relevé des liens avec des ensembles de données, examiné l'interopérabilité des bases de données et des serveurs de cartes, et recensé les ententes officielles permettant les échanges de données.

Programme d'échange et réunion de gestionnaires nord-américains d'AMP

Dix-huit gestionnaires nord-américains d'AMP, soit six de chaque pays choisis en fonction d'intérêts et de besoins communs, prennent part à un programme d'échange dans le cadre duquel le gestionnaire hôte traite chaque jour de sujets touchant la gestion courante en l'illustrant de cas de pratiques exemplaires, en situant les besoins en matière de renforcement des capacités et de formation, en s'appuyant sur des documents, des guides et des tableaux de répartition des aires. Ces documents serviront ultérieurement au cours de la mise au point d'un ensemble d'outils de gestion des AMP. Un document d'information en prévision de la réunion de ces gestionnaires est en cours d'établissement et il exposera les enjeux que soulèvent les AMP de la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring. Il illustrera également la manière dont ces intervenants exploitent les possibilités et font face aux défis.

Mesures trinationales prioritaires de conservation et évaluation de leur efficacité

Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

À l'issue d'un processus qui a duré près d'une année et permis d'élaborer des critères généraux (au cours de l'atelier tenu à Monterey en mai 2001), des listes nationales et des critères particuliers (à la suite de l'atelier du groupe de travail connexe), il a finalement été possible de dresser la liste des espèces marines suivantes qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation :

Le rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*)

La tortue verte (*Chelonia mydas*)

La baleine grise de Californie (*Eschrichtius robustus*)

L'otarie à fourrure de Townsend (*Arctocephalus townsendi*)

La chélonidé imbriquée (*Eretmochelys imbricata*)

Le rorqual à bosse (*Megaptera novaeangliae*)

La tortue bâtarde (*Lepidochelys kempfi*)

L'orque (*Orcinus orca*)

La tortue luth (*Dermochelys coriacea*)

La tortue caouane (*Caretta caretta*)

Le puffin à pieds roses (*Puffinus creatopus*)

La baleine noire (*Eubalaena glacialis* et *Eubalaena japonica*)

La loutre de mer (*Enhydra lutris*)

L'albatros à queue courte (*Diomedea albatrus*)

Le guillemot de Xantus (*Synthliboramphus hypoleucus*)

La CCE établit présentement un rapport sur ces quinze espèces qui décrira succinctement chacune d'elles, donnera un aperçu de leur état (tout en examinant les facteurs qui ont une incidence sur cet état),

prévoira des domaines dans lesquels collaborer en ce moment et dans l'avenir, dressera une liste de personnes-ressources dans chaque pays. La première ébauche sera prête au printemps prochain.

Inventaire d'aires prioritaires dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring

Les travaux sont en cours pour recueillir de l'information qui servira à relever des aires prioritaires dans cette région. En collaboration avec le *Marine Conservation Biology Institute* (Institut biologique de conservation du milieu marin), le réseau nord-américain d'AMP prévoit tenir un atelier de spécialistes, vers la fin de l'été 2002, afin de choisir les dernières aires.

Cibles de la conservation du milieu marin et indicateurs de leur état

Cette activité comporte deux phases. En premier lieu, un atelier tenu en mai 2001 a permis d'élaborer un cadre général pour évaluer l'efficacité de la gestion des AMP. Les résultats de cette évaluation sont intégrés à des pratiques à plus grande échelle destinées à les gérer fructueusement. En deuxième lieu, alors que l'on conçoit des mesures dans le monde entier pour des programmes particuliers, cette activité donne la possibilité de mettre au point un système global de gestion de l'information à partir d'un site Web. Celui-ci permettra de compiler les différents degrés d'efficacité sur chaque site afin de pouvoir tracer des tendances et tirer des enseignements sur les AMP à plus grande échelle, même dans des régions entières (centre d'information sur l'efficacité de la gestion des aires protégées). L'établissement de ce centre s'effectue en étroite collaboration avec les responsables de l'inventaire des AMP et du RIBAN.

1.2.4 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord

La CCE a travaillé de concert avec la Conabio afin de concevoir un prototype de centre d'information au Mexique sur les espèces aquatiques envahissantes. Ce centre établira des liens entre le *Red Mexicana de Informacion sobre Biodiversidad* (REMIB, Réseau mexicain d'information sur la biodiversité), le RIBAN et le *Global Invasive Species Information Network* (Réseau mondial d'information sur les espèces envahissantes) afin de renforcer les capacités du Mexique dans ce domaine.

1.2.5 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN)

Au cours de la réunion que le comité directeur du RIBAN a tenue en août 2001, la CCE s'est donné la possibilité d'examiner les perspectives communes en Amérique du Nord pour ce réseau. On a constaté que les objectifs correspondent étroitement aux ententes et aux priorités que le Conseil de la CCE a énoncées lors de sa session du mois de juin 2001, tenue à Guadalajara, au Mexique, en ce qui concerne l'accès à l'information sur la biodiversité. Les recommandations qui en ont découlé ont permis la mise sur pied des activités suivantes :

- a) ***Harmonisation des techniques déjà élaborées dans le cadre du RIBAN en vue d'instaurer une technique commune améliorée.*** L'harmonisation du REMIB et de l'analyste d'espèces est en cours en vue d'instaurer une technique commune améliorée qui constituera un outil « intuitif » plus puissant. Des travaux sont également en cours pour

incorporer les données du Système d'information taxonomique intégré (SITI) à celles du RIBAN au cours de 2002.

- b) *Sollicitation d'ensembles de données importantes à mettre en correspondance avec celles du RIBAN afin de le doter d'une nouvelle fonction essentielle dans son infrastructure de données.*** Le réseau de l'analyste d'espèces et le REMIB ont permis d'accroître la collecte de données détenues par des musées. De nouveaux partenariats lient le Réseau de l'Atlas national du Canada, la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques), Pêches et Océans Canada et l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie). Ces organismes fournissent des cartes, distribuent des ensembles de données et deviennent des partenaires dynamiques en matière de conception de portail. La CCE a conclu une entente avec NatureServe (qui constituait anciennement le centre patrimonial de *The Nature Conservancy*) en vue de donner initialement accès à l'un des plus importants ensembles de données sur la biodiversité en Amérique du Nord. Elle est également en train d'examiner la possibilité d'établir des liens avec des universités dotées de systèmes d'information géographique (SIG) pour qu'elles hébergent de tels ensembles. La CCE a également établi un répertoire des sites Web sur la biodiversité afin de corroborer le contenu de l'information et d'établir des liens institutionnels. Les annonces d'un éventail de sites Web sont en cours de modification afin de publiciser le portail et de faire connaître ses règles d'utilisation, et il est prévu de publier un document sur les droits de propriété intellectuelle. Ce document traitera aussi des enjeux juridiques que suscitent l'exploitation du portail du RIBAN et du site Web de la CCE.
- c) *Création d'une interface intuitive et conviviale avec les applications du RIBAN afin d'élargir le bassin d'utilisateurs.*** La CCE a entrepris des travaux sur le prototype du portail du RIBAN et a reçu des observations critiques au cours d'un atelier réunissant des spécialistes des trois pays qui s'est tenu les 21 et 22 février 2002. Des prototypes du concept architectural et de l'interface graphique seront examinés durant la réunion du Comité directeur du RIBAN prévue en avril 2002.
- d) *Préparation de documents de formation et d'instructions d'accès pour les utilisateurs afin d'élargir l'utilisation des outils et des données du RIBAN aux pouvoirs publics, aux ONG, aux établissements d'enseignement et de recherche, aux collectivités.*** Un guide en cours de préparation fera partie de la version harmonisée de l'analyste d'espèces et du REMIB et visera divers échelons d'utilisateurs afin de faciliter la transition.
- e) *Mise au point d'applications particulières pour illustrer l'utilité des caractéristiques principales de l'infrastructure d'information du RIBAN dans le cadre des projets de la CCE ou de projets connexes menés dans chaque pays.*** Le prototype de portail s'appuiera sur trois exemples en vue d'élargir et d'améliorer l'accès à l'information sur la biodiversité : le projet relatif aux AMP, le projet sur les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation (dans les prairies) et l'ICOAN (activité liant Yellowstone au Yukon). Il est également question d'établir des liens avec d'autres bases de données, dont celle de la CCE sur les polluants et la santé. En outre, les serveurs de cartes de l'analyste d'espèces sont en voie d'être reliés à une activité de

conservation dans la région s'étendant de Yellowstone au Yukon qui est axée sur les oiseaux des Rocheuses. Ce prototype constitue un exemple du soutien que le RIBAN peut apporter aux efforts de conservation à l'échelle écorégionale et, éventuellement, au programme de l'ICOAN.

1.3 Polluants et santé

1.3.1 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air

La CCE a accueilli deux réunions à Montréal sur les inventaires d'émissions atmosphériques. La première, tenue le 15 novembre 2001, a réuni des spécialistes de l'établissement d'inventaires représentant les gouvernements fédéraux, provinciaux et étatiques des trois pays, ainsi que des administrations locales, afin de cerner des domaines prioritaires et les besoins en matière d'inventaire. La deuxième, qui était ouverte au grand public, s'est déroulée le 13 décembre 2001 dans le cadre d'une réunion ordinaire du Groupe consultatif sur les registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP). Au cours de cette dernière réunion, les responsables du programme de la CCE sur la qualité de l'air ont recueilli les observations de représentants de plusieurs groupes d'intérêt au sujet de l'activité relative aux inventaires d'émissions atmosphériques.

1.3.2 Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord

À la suite de ces deux réunions, les responsables du programme ont choisi deux champs d'activité pour 2002. La CCE prévoit parrainer un atelier sur l'application du nouveau modèle mobile d'établissement d'inventaire d'émissions désigné Mobile 6. Elle étudiera également la possibilité d'élaborer une formule commune d'échange de données sur les émissions atmosphériques afin d'en faciliter le transfert transfrontalier.

1.3.3 Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air dans les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

Dans le cadre de ce projet, l'association des *Northeast States for Coordinated Air Use Management* (NESCAUM, États du nord-est pour une gestion coordonnée de la qualité de l'air) a prévu tenir une réunion afin de rassembler des spécialistes des programmes d'inspection des camions lourds. Celle-ci se déroulera les 6 et 7 mars 2002, à San Diego, en Californie, et visera à ce que ces spécialistes partagent leur expérience en matière de résolution de problèmes dans le cadre des programmes de vérification des camions, et qu'ils étudient la possibilité d'établir des critères communs pour ces programmes applicables dans les différents territoires.

1.3.4 Gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC)

Le Groupe de travail sur la GRPC a organisé une réunion les 31 janvier et 1^{er} février 2002 qui avait pour but de servir de remue-méninges et de permettre aux membres de ce groupe, à des représentants du Secrétariat de la CCE et à quelques autres invités d'entreprendre une étude exhaustive des progrès et des réalisations du projet de GRPC, tout en donnant lieu à une réflexion stratégique sur les travaux ultérieurs. Cette réunion visait à examiner les entraves aux progrès et à cerner les possibilités d'améliorer la viabilité et le rendement du programme. Les participants ont porté une attention

particulière aux observations et recommandations formulées par le Comité consultatif public mixte (CCPM) concernant le processus d'établissement et de mise en œuvre des Plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) afin qu'ils soient plus transparents et accessibles au public. Le CCPM avait également préconisé une plus forte participation du grand public et d'un public restreint aux groupes d'étude, et suggéré des solutions favorisant une participation accrue des intervenants au processus de sélection des substances.

Le groupe de travail a réitéré son orientation à l'égard des substances toxiques persistantes et a proposé de jouer un rôle à l'échelle régionale en matière de mise en œuvre comme le permet le Traité de Stockholm régissant les polluants organiques persistants (POP). Il a également élaboré une stratégie afin de s'attaquer à un plus grand éventail de substances chimiques.

Le Groupe de travail a tenu sa treizième réunion ordinaire en même temps qu'une réunion publique conjointe avec le CCPM en novembre 2001, à Tucson, en Arizona.

Depuis le mois de novembre 2002, un certain nombre d'activités ont été mises sur pied ou ont progressé dans le cadre du projet de GRPC :

- Les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT sont partagés avec les sept pays d'Amérique centrale. Les activités connexes sont financées conjointement par la CCE, l'Organisation panaméricaine de la santé et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et des rapports nationaux sur l'état de l'utilisation du DDT et de la lutte antipaludique ont été produits.
- La CCE a préparé une pochette d'information en prévision de la réunion de Stockholm sur les POP afin de mettre en lumière les mesures que l'Amérique du Nord, et plus particulièrement le Mexique, a prises pour mettre un terme à la production et à l'utilisation de DDT.
- Le PARNA relatif au mercure ayant un caractère général en vue de réduire les émissions de mercure dues aux activités humaines dans toute l'Amérique du Nord, le Secrétariat a affecté des fonds réservés antérieurement à une étude afin d'évaluer l'étendue des dépôts de mercure. À cette fin, il a fallu installer deux collecteurs de dépôts humides de mercure sur le territoire mexicain. Les résultats de cette activité sont essentiels pour le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure ainsi que pour le Groupe d'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation des substances toxiques persistantes.
- Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure a continué de prioriser le renforcement des capacités au Mexique en finançant la formation et la sensibilisation des fonctionnaires du ministère mexicain de la Santé. Il évalue la possibilité d'entreprendre un projet pilote dans un hôpital de Mexico pour lui fournir du matériel médical sans mercure, en remplaçant notamment les thermomètres et peut-être même les ??? sphygmomanomètres.
- Le Groupe de travail a approuvé une recommandation du Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS) en vue d'établir un PARNA relatif au lindane. Il l'a transmise aux représentants suppléants pour qu'ils l'examinent au cours de leur réunion de novembre et la cautionnent éventuellement auprès du Conseil afin que celui-ci l'approuve, idéalement, en juin 2002.
- La mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC, qui a débuté en 1996, a progressé de façon notable comme le prouve l'ébauche du rapport d'étape de 2001 en voie d'établissement qui sera soumise à

l'examen du Groupe de travail, tout comme les priorités établies par les pays quant aux travaux à entreprendre dans le cadre de ce PARNA. Il est prévu de faire progresser le dossier des BPC par voie de concertation au sein du Groupe d'étude connexe et en tenant un atelier technique afin d'examiner : les politiques et les normes environnementales en vigueur dans les trois pays; les obligations internationales à l'égard des BPC; les types de déchets contenant des BPC qu'il faut gérer; les pratiques exemplaires et les meilleures techniques disponibles pour les BPC; les moyens d'améliorer en permanence les normes de gestion des BPC en Amérique du Nord.

- La mise en œuvre du PARNA relatif au chlordane a débuté en 1997 et elle a eu pour principal résultat d'abolir l'utilisation et la production de ce pesticide en Amérique du Nord grâce aux dernières mesures que le Mexique a prises dans ce sens. Un rapport final énumère toutes ces mesures et le Groupe de mise en œuvre connexe a recommandé sa dissolution au Groupe de travail ainsi que la publication de ce rapport après l'avoir présenté au Conseil. Étant donné que les expéditions transfrontalières illicites de chlordane continuent de susciter des préoccupations, le Groupe de mise en œuvre a également recommandé que le Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation des lois environnementales exerce un suivi de cette question.
- La première conférence trinationale publique sur les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène s'est tenue en octobre dernier à Mexico avec des représentants de 21 organisations civiles des trois pays, et ce, avec le soutien du Secrétariat de la CCE. Elle a eu lieu avant une réunion gouvernementale et un atelier public qui ont rassemblé plus d'une centaine d'intervenants. Le Groupe d'établissement du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène a élaboré un cadre de référence, un plan de travail et une ébauche de plan d'action que les gouvernements sont en train d'examiner à l'interne.
- Un atelier sur la surveillance et l'évaluation des substances toxiques persistantes s'est tenu en décembre dernier.
- Une ébauche du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène pourra être examinée au cours du mois de mars, et il est prévu de la soumettre à l'approbation du Conseil en juin 2002.
- À la suite des récentes déclarations publiques du Conseil exprimant sa préoccupation au sujet du plomb, celui-ci est en train d'établir une déclaration commune au sujet de cette substance et de ses composés, et il formulera une recommandation sous peu à l'intention du Groupe de travail.
- Le GESS a entrepris un examen public du processus de sélection des substances et sollicitera à court terme les observations du public sur le rapport qui découlera de cet examen.

1.3.5 Projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP)

Le rapport *À l'heure des comptes 1999* est en voie de parachèvement et la CCE prévoit le publier vers la fin du printemps de 2002. Parallèlement à la publication du rapport sur papier, le site Web connexe sera mis à jour à l'aide des nouveaux ensembles de données, ce qui facilitera l'accès des utilisateurs à des données compilées depuis cinq ans. Une équipe consultative trilatérale est en train d'établir un supplément spécial sur les substances toxiques et la salubrité du milieu de vie des enfants qui sera publié au milieu de 2002 dans le cadre de la série *À l'heure des comptes*.

Le Groupe consultatif sur le projet de RRTP s'est réuni à Montréal les 12 et 13 décembre 2001 afin de discuter de l'établissement du rapport *À l'heure des comptes 2000*, et d'étudier des moyens de

renforcer la mise en relation du processus d'établissement de rapports avec d'autres activités du programme de la CCE, dont celles relatives à la GRPC. Les participants ont fortement soutenu cette optique de renforcer la mise en relation des activités, particulièrement en ce qui concerne le mercure et les dioxines et furanes, et ils ont proposé de tenir une réunion avec le Groupe de travail sur la GRPC afin de favoriser une mise en relation mutuellement avantageuse des activités relatives à ces substances. Plusieurs membres du Groupe consultatif sont demeurés sur place pour assister à la réunion publique sur l'établissement d'inventaires des polluants atmosphériques courants et des gaz à effet de serre qu'avaient organisée les responsables du projet sur la qualité de l'air. Par ailleurs, les représentants des programmes gouvernementaux de RRTP se sont réunis le 14 décembre 2002 afin d'examiner les conclusions de la séance publique et de se pencher sur des questions de comparabilité, particulièrement en fonction de la législation récente que vient d'édicter le Mexique et qui rend obligatoire les déclarations de rejets et de transferts de polluants tout en accordant au public l'accès aux données que contiennent ces déclarations.

Les travaux se poursuivent afin de favoriser une comparabilité accrue des trois programmes nationaux de RRTP. S'appuyant sur la première version du document intitulé *Plan d'action visant à améliorer la comparabilité des RRTP nord-américains* qu'ils ont élaboré de façon concertée en juin 2001, les représentants de ces programmes ont poursuivi la rédaction de ce document durant leur réunion du 14 décembre en assortissant d'objectifs précis les activités que prévoit le plan.

La CCE s'engage de plus en plus dans des activités internationales concernant les RRTP. En décembre 2001, elle a participé à la troisième réunion du Groupe de travail connexe afin d'élaborer un protocole relatif à ces registres aux termes de la Convention d'Aarhus, laquelle s'appuie de façon notable sur l'expérience nord-américaine, à savoir l'établissement d'un ensemble de données appariées et du rapport *À l'heure des comptes*. En février, la CCE a aussi participé à une réunion du Groupe de coordination des RRTP du Programme interorganisations sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dont elle est membre. Ce programme est un organe coordonnateur des activités d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies alors que l'OCDE se concentre sur des questions touchant la GRPC. La CCE s'est vu confier la responsabilité de coordonner l'établissement du rapport du Groupe de coordination qui sera présenté dans le cadre de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC).

1.3.6 Renforcement des capacités de prévention de la pollution

Les tables rondes nord-américaines sur la prévention de la pollution ont établi des relations et elles examinent présentement les politiques et les stratégies de chaque pays dans ce domaine en vue d'élaborer une stratégie continentale énonçant une orientation commune. La dernière réunion s'est tenue parallèlement à celle que la table ronde américaine a organisée en novembre 2001, à Charleston, en Caroline du Sud. Elle a permis d'examiner les progrès accomplis au cours de l'analyse des politiques et des stratégies nationales qui servira de fondement à une proposition concertée à soumettre à l'attention du Conseil de la CCE en juin 2002. Il est prévu de publier une déclaration conjointe de coopération et d'examiner la mise sur pied de projets concertés pour 2002 et 2003.

Fonds de prévention de la pollution

Avec les contributions que la CCE et la *Fundación Mexicana para la Innovación y Transferencia de Tecnología en la Pequeña y Mediana Empresa* (Funtec, Fondation mexicaine pour les innovations et les transferts de technologies dans les petites et moyennes entreprises) ont versées cette année au *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution), les capitaux de ce fonds ont dépassé le million de dollars américains. Jusqu'à présent, il a approuvé 48 demandes de crédit et prorogé 30 prêts pour un montant de 7,1 millions de pesos. Un suivi environnemental et économique des projets financés a révélé que les investissements sont généralement amortis en un an; que les projets sont viables au point de n'avoir aucune dette impayée; que les économies annuelles qu'ont réalisées jusqu'à présent les 30 projets financés sont de l'ordre de 7,4 millions de pesos et de 89 500 m³ d'eau; qu'ils arrivent à réduire de 1 800 tonnes par année la quantité de polluants atmosphériques qu'ils rejettent.

Pour que le Fiprev soit en mesure de soutenir les PME mexicaines, des négociations ont cours avec la *Nacional Financiera* (Nafin, Société financière nationale) et le *Secretaría de Economía* (secrétariat à l'Économie) afin qu'ils participent aux activités de financement de la prévention de la pollution. Ce secrétariat s'est engagé à verser une contribution de 2 millions de pesos au Fiprev qui est en train d'établir l'infrastructure administrative nécessaire pour gérer des fonds de 9 millions de pesos provenant de la NAFIN. Cela augmentera de façon considérable les capacités de prêt du Fiprev.

1.3.7 La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Le Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord a tenu sa première réunion le 26 novembre 2001. Les membres ont élu M^{me} Irena Buka à la présidence du Comité et examiné les objectifs et les moyens qui leur permettront de s'acquitter du mandat que leur a confié le Conseil, à savoir de formuler des recommandations sur la santé des enfants et l'environnement. Le groupe a également accepté l'invitation du CCPM de tenir une réunion conjointe à Mexico, le 7 mars 2002.

L'atelier trilatéral connexe qui s'est tenu les 27 et 28 novembre, à Montréal, a rassemblé des fonctionnaires et les membres du Comité consultatif qui, en petits groupes, ont examiné la situation dans les trois pays, choisi des domaines qui pourraient donner lieu à une collaboration fructueuse et tracé les grandes lignes des projets proposés. Les conclusions de cet atelier ont servi à ébaucher un programme nord-américain de coopération sur la santé des enfants et l'environnement qui devait être soumis à l'examen du public à la mi-février et qui sera examiné au cours de la réunion publique que tiendront conjointement le Groupe consultatif d'experts et le CCPM à Mexico, le 7 mars 2001. À l'issue de cette période d'examen public, le programme coopératif sera révisé et parachevé pour le mois de juin 2002.

1.4 Droit et politiques de l'environnement

1.4.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales

Pour ce qui est de la suite à donner au rapport établi en novembre dernier, la CCE dispose présentement des ébauches qu'ont préparées les consultants au Canada, au Mexique et aux États-Unis. L'information recueillie comprend des données concernant : le contexte et l'historique des pratiques intensives d'élevage de bétail dans les trois pays; les principales répercussions sur l'environnement et la

santé et les préoccupations que soulève cette activité; les lois et les politiques gouvernementales de chaque pays; les exigences réglementaires détaillées régissant ce type d'activité.

La CCE a engagé un rédacteur qui travaille en étroite collaboration avec les consultants en vue de fusionner les données d'un rapport comparatif dont la première ébauche est censée être prête au mois de mars.

1.4.2 Gestion écologique des déchets dangereux

En vertu du mandat que lui a confié le Conseil lors de sa dernière session ordinaire à Guadalajara, la CCE a entamé un projet d'ampleur continentale sur la gestion écologique des déchets dangereux qui comporte deux activités. La première est consacrée à une analyse générale des prescriptions des trois pays en matière de gestion des déchets dangereux, et la deuxième est axée sur leur transport transfrontalier, notamment sur les déclarations réglementaires en cas d'importation et d'exportation.

Un groupe d'étude qui a pour tâche de formuler des recommandations sur ce projet a débuté ses travaux en décembre dernier et obtenu les réalisations suivantes jusqu'à présent :

- Il a établi un cadre de travail afin de délimiter la portée du projet, et a principalement convenu de se concentrer sur les activités en cours ainsi que sur les prescriptions relatives à la gestion des déchets dangereux qui ont des incidences transfrontalières importantes.
- Pour les besoins de la première activité, le groupe en a établi le cadre de référence et choisi le consultant qui compilera de l'information et établira le rapport à l'issue de l'analyse prévue. Celle-ci portera sur les mouvements de déchets dangereux entre les trois pays; l'application des normes de gestion des déchets dangereux au cours de leur transport sur les plans national et transfrontalier; la comparaison des prescriptions relatives à la manutention des déchets dangereux dans chaque pays. Le groupe est censé examiner une première ébauche de ce rapport à la fin mars ou au début d'avril de l'année en cours.
- Dans le cadre de la deuxième activité, le groupe étudie la meilleure manière d'unir les efforts déployés actuellement au Canada et aux États-Unis en vue d'étayer à l'aide de documents et d'examiner les processus de surveillance du transport des déchets dangereux à l'échelle transfrontalière. Pour les besoins de cette étude, la CCE se joindra aux éléments américano-mexicains et canado-mexicains du projet. La principale réalisation escomptée sera l'établissement d'un rapport sur les prescriptions, les transactions, les procédures et les processus ainsi que sur les systèmes en place pour surveiller l'importation et l'exportation des déchets dangereux. Ce document devrait être utile aux trois pays et constituer un outil stratégique qui leur permettra d'améliorer leur système de surveillance actuel et de donner suite aux recommandations préconisant l'adoption de processus compatibles de surveillance électronique sur l'ensemble du continent. Lorsque le consultant sera choisi et son mandat établi, il faudra environ cinq mois pour rédiger la première ébauche du rapport avec les éléments américano-mexicains et canado-mexicains du projet.

1.4.3 Enjeux régionaux relatifs à l'application des lois en Amérique du Nord

Le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation des

lois environnementales (le «Groupe de travail») a tenu sa réunion annuelle les 7 et 8 février 2002. Il faut tenir compte du fait que des événements particuliers se sont produits avant la réunion et en ont accru l'importance. Il s'agit des changements de gouvernement au Mexique et aux États-Unis ainsi que des changements administratifs à Environnement Canada qui ont conduit le Groupe de travail à retarder l'examen de nouveaux projets de coopération en attendant la nomination ou la confirmation de plusieurs membres à leur poste, et en vue d'inscrire au programme les priorités des nouveaux gouvernements. L'exécution des projets du Groupe n'en a pas réellement souffert et s'est poursuivie sans accuser de retard. Toutefois, il lui a fallu remettre sa réunion, alors que la dernière remontait à octobre 2000, en vue de discuter de la continuité des projets et d'examiner de nouveaux domaines de coopération.

La réunion de février a offert une excellente occasion au Groupe de travail de présenter à ses nouveaux membres, ainsi qu'aux membres du CCPM, les travaux qu'il avait déjà accomplis, tout en examinant et en amorçant ceux qui portent sur les thèmes suivants : a) les priorités en matière d'application et d'observation des lois au Canada, au Mexique et aux États-Unis; b) les mesures de sécurité et de contrôle en matière d'environnement aux frontières; c) le transport transfrontalier des déchets dangereux; d) la formation visant une aide juridique mutuelle; e) l'application des lois relatives aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone; f) l'application de mesures en foresterie; g) la participation de citoyens aux projets du Groupe de travail; h) l'établissement d'un rapport à l'intention du Conseil sur le suivi et l'application du guide d'orientation intitulé *Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement*.

En ce qui a trait aux travaux concertés entrepris par le Groupe d'étude sur les systèmes de gestion de l'environnement et le rapport de novembre dernier, la CCE dispose maintenant de la version finale des rapports qu'ont établis les consultants, et elle en a transmis des exemplaires au Groupe de travail afin qu'il les examine. Ces rapports contiennent de l'information concernant les règlements et politiques relatifs au mercure et aux produits et déchets qui en contiennent; la portée du commerce transfrontalier de ces matières; les mécanismes en vigueur pour contrôler leur importation et leur exportation. Ils comportent également des recommandations en vue de surveiller adéquatement le transport transfrontalier de ces déchets.

1.4.4 Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois

La conférence sur les modes de participation des citoyens qu'a organisée le Groupe de travail nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG) s'est tenue les 28 février et 1^{er} mars 2002, et un nombre considérable de représentants d'ONG et d'universités et de fonctionnaires du Canada, du Mexique et des États-Unis y ont participé. La formule de l'ordre du jour était censée faciliter l'échange d'expériences entre le public et les fonctionnaires, de même que susciter des idées et des propositions afin d'améliorer les mécanismes courants de participation des citoyens.

L'atelier de formation sur le commerce illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone a eu lieu à Mexico, les 6 et 7 novembre. Cette activité, que les représentants des trois gouvernements ont qualifiée de très réussie au cours de la réunion du Groupe de travail, a rassemblé des participants des services douaniers des trois pays, ainsi que des fonctionnaires du *Procuraduría Federal para la Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau fédéral de la protection de l'environnement) du Mexique, d'Environnement Canada, et du ministère de la Justice et de l'Agence de protection de l'environnement

(EPA) des États-Unis. Des représentants du PNUE, de l'ONG *Environmental Investigation Agency* (Organisme d'études sur l'environnement) et des sociétés DuPont México et Quimobásicos ont également participé à cet atelier. Celui-ci a atteint son objectif en permettant de faire connaître aux divers participants les aspects théoriques et concrets des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, notamment : a) les incidences sur l'environnement et la santé de l'amincissement de la couche d'ozone; b) le Protocole de Montréal et son application dans le cadre réglementaire des trois pays; c) l'expérience acquise au Canada et aux États-Unis en matière d'application des lois connexes; d) les itinéraires et les méthodes utilisées pour faire le commerce illicite de ces substances; e) le repérage des conteneurs qui servent à leur transport; f) l'analyse de cas concrets.

1.4.5 Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois

La CCE a publié sur son site Web, en juin 2001, le rapport spécial sur l'application des lois, mais elle n'a pas reçu avant le début novembre les exemplaires sur papier qu'elle devait distribuer aux membres du Groupe de travail, du CCPM et du CPG, ainsi qu'à diverses écoles de droit en Amérique du Nord et à des ONG, des consultants, des universités, des fonctionnaires et des groupes environnementalistes. Les participants à la dernière réunion du Groupe de travail ont suggéré plusieurs sujets à développer dans le rapport spécial de cette année sur l'application des lois, bien qu'ils n'aient pas fait consensus et doivent poursuivre leurs discussions sur ces sujets au cours d'une prochaine téléconférence.

1.4.6 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

La CCE a tenu un atelier de spécialistes, le 21 janvier 2002, au *Munk Centre for International Studies*, à Toronto, afin de cerner des domaines de coopération éventuels à ce sujet. Les spécialistes ont souligné les besoins en information, les écarts dans les données et les possibilités d'établir des rapports sur l'eau souterraine en Amérique du Nord. Les participants sont en train d'examiner le compte rendu de discussion de cet atelier et il était prévu de le transmettre aux Parties au mois de mars pour qu'elles le commentent. La CCE envisage en outre de faire appel à ces spécialistes pour qu'ils formulent des suggestions au Conseil cadrant avec le programme de travail pour 2002.

2 Autres activités de la CCE

2.1 Rapport sur l'état de l'environnement

La CCE a publié son premier rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord en décembre 2001. Les 21 et 22 mars, elle accueillera une réunion de représentants de l'OCDE et de fonctionnaires chargés d'établir des rapports sur les indicateurs environnementaux instaurés par cet organisme en vue de trouver et de proposer des moyens de les utiliser au cours de la préparation de ce rapport sur l'état de l'environnement en 2003. À l'issue de la réunion, il est prévu de dresser un aperçu annoté du rapport et de le distribuer aux Parties.

2.2 Accès du public à l'information sur l'environnement

La CCE est en train d'actualiser le rapport intitulé *L'accès du public à l'information gouvernementale sur l'environnement* qu'elle a publié en 1999. Cette version actualisée contiendra une nouvelle section donnant un aperçu des règles qui régissent, dans chaque pays, la non divulgation de l'information confidentielle.

Cette nouvelle section, qui fera état des éléments d'information qui ne sont pas assujettis à la divulgation de l'information environnementale, donne suite à la demande du Conseil visant à résumer les dispositions qui réglementent ces éléments.

2.3 Session du Conseil de 2002

En prévision de la IX^e session ordinaire du Conseil qui se tiendra les 18 et 19 juin 2002 à Ottawa, le Secrétariat a soumis à l'examen des Parties une ébauche de l'ordre du jour de cette session qui comprend une liste d'annonces éventuelles. Le Secrétariat leur a également fait parvenir une ébauche du programme général ainsi que du programme d'activités ouvertes au public que le Secrétariat souhaite voir parachever au cours de la présente séance.

Étant donné que le public a jusqu'au 21 avril pour présenter une demande d'aide financière et/ou une demande d'exposé oral au cours de la séance publique du Conseil, il faudrait publier simultanément, le 15 mars au plus tard, l'avis public annonçant la tenue de la session et le programme provisoire d'activités ouvertes au public.

2.4 Rapport annuel de 2000

À condition qu'il ait reçu les rapports nationaux du Mexique et des États-Unis au début mars, le Secrétariat prévoit pouvoir publier le rapport annuel durant l'été de 2002.

3 Surveillance et évaluation des programmes

La CCE a transmis aux Parties, le 29 janvier, le document intitulé *Cadre d'évaluation de la CCE – Principes et procédures* ainsi qu'un aperçu chronologique du processus d'évaluation des programmes de la CCE. Ce cadre tient compte des résultats et de l'examen critique de la logique du processus énoncé dans le premier document intitulé *Mise en œuvre d'un cadre de surveillance et d'évaluation des activités de la CCE* qu'a récemment élaboré l'organisme Conseils et Vérification Canada (CVC).

Ce cadre est destiné à guider les chefs de secteur et les gestionnaires de programme à établir une base d'évaluation au sein de la CCE. Il examine succinctement les fondements de la surveillance et de l'évaluation et énonce les principes les plus pertinents de la gestion axée sur les résultats (suivant ainsi une recommandation du CCPM). Ce document comprend des modèles de planification et d'établissement de rapports qui sont indispensables pour réaliser des évaluations. Ces modèles visent respectivement à faire état :

- a) des objectifs des projets (en analysant rétrospectivement, et le mieux possible, les projets depuis leur mise en place);
- b) des résultats des projets (jusqu'au moment de leur évaluation).

Ces modèles représentent un compromis entre les normes d'évaluation établies et les capacités dont la CCE dispose en ce moment dans ce domaine. Ils feront l'objet d'une révision en prévision du deuxième cycle d'évaluation qui débutera au commencement de 2003.

Le directeur du Bureau de liaison du Mexique est sur le point d'approuver les modèles qui sont destinés à ce dernier, et les chefs des secteurs de programme relatifs au droit et aux politiques de l'environnement et à la conservation de la biodiversité sont en train d'examiner leurs modèles respectifs que le directeur des programmes devra approuver, à la suite de quoi il sera possible de lancer le processus d'évaluation.

La CCE a transmis aux Parties, le 7 février, les modèles relatifs à ces deux secteurs de programme. Lorsqu'ils seront terminés, il est prévu de les traduire pour qu'ils servent de base aux évaluations. La CCE s'attend à transmettre sous peu au Bureau de liaison du Mexique les modèles qui lui sont destinés.

La version finale des modèles pour les secteurs de programme relatifs aux polluants et à la santé ainsi qu'à l'environnement, à l'économie et au commerce sera également prête avant la fin mars et sera de suite transmise aux Parties.

Comme l'illustre l'aperçu schématique du processus d'évaluation en annexe, vers la fin mars, le Secrétariat prévoit transmettre aux Parties, afin de recueillir leurs commentaires et suggestions, le cadre de référence de ce processus pour le Bureau de Liaison du Mexique ainsi que pour les secteurs de programme relatifs au droit et aux politiques de l'environnement et à la conservation de la biodiversité. Étant donné que les Parties connaissent ces programmes et leurs objectifs, le Secrétariat considère leur contribution comme essentielle et espère la recevoir dans les meilleurs délais.

En dernier lieu, le Secrétariat est en train d'établir une liste d'évaluateurs et apprécierait recevoir des suggestions de noms de spécialistes auxquels il pourrait demander de réaliser ces évaluations.

4 Article 13 de l'ANACDE — Restructuration du secteur de l'électricité

La CCE a tenu plusieurs réunions pour susciter des observations au sujet du rapport que le Secrétariat a établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, notamment le symposium de San Diego et un atelier (en décembre), sur les échanges de droits d'émission en Amérique du Nord. Le 18 février, elle a accueilli une importante réunion à laquelle ont assisté des fonctionnaires et des représentants du secteur privé et d'ONG afin de relever les possibilités et les défis liés au commerce des énergies renouvelables en Amérique du Nord. Le compte rendu de ces réunions sera disponible sous peu et le Secrétariat soumettra la version finale du rapport à l'attention du Conseil au cours du mois de mars.

5 Communications visées à l'article 14 de l'ANACDE

En vertu de l'article 14 de l'ANACDE, tout citoyen de l'un des pays nord-américains peut présenter une communication à la CCE afin d'attirer son attention sur le fait que l'un des gouvernements omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement. Cet instrument permet aux membres du public de demander à la CCE de constituer un dossier factuel en se fondant sur une telle allégation de non-application.

5.1 État des onze communications en cours d'examen (au 25 février 2002)

5.1.1 Dossiers factuels en voie de constitution

Le 16 novembre 2001, le Conseil a unanimement décidé de demander au Secrétariat de constituer des

dossiers factuels au terme de ses résolutions n^{os} 01-08, 01-09, 01-10, 01-11 et 01-12 concernant les communications suivantes :

- 1) **Aquanova** – SEM-98-006 / *Grupo Ecológico Manglar, A.C.* (concerne l'application de la législation, par le Mexique, à l'égard de l'exploitation d'une entreprise d'élevage de crevettes en milieu humide par la société Granjas Aquanova, S.A. de C.V. à Isla del Conde, San Blas, Nayarit).
- 2) **BC Logging** – SEM-00-004 / *David Suzuki Foundation et coll.* (concerne l'application, par le Canada, de la *Loi sur les pêches* à l'égard de l'exploitation forestière en Colombie-Britannique).
- 3) **BC Mining** – SEM-98-004 / *Sierra Club of British Columbia et coll.* (concerne l'application, par le Canada, de la *Loi sur les pêches* à l'égard de l'exploitation minière en Colombie-Britannique).
- 4) **Oiseaux migrants** – SEM-99-002 / *Alliance for the Wild Rockies et coll.* (concerne l'application, par les États-Unis, de la *Migratory Bird Treaty Act* à l'égard des exploitants forestiers).
- 5) **Oldman River II** – SEM-97-006 / *The Friends of the Oldman River* (concerne l'application, par le Canada, de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur les pêches*).

En conformité avec la résolution du Conseil n^o 01-06, qui incite le Secrétariat à faire en sorte que les communications soient traitées le plus rapidement possible, celui-ci prévoit finir de constituer les cinq susmentionnées en novembre 2002.

5.1.2 Dossiers factuels en attente d'une décision du Conseil quant à leur constitution

- 1) **Molymex II** – Le 20 décembre 2001, le Secrétariat a informé le Conseil que la communication SEM-00-005 / *Academia Sonorense de Derechos Humanos et coll.* justifie la constitution d'un dossier factuel (concerne l'application des lois, par le Mexique, à l'égard des répercussions sur la qualité de l'air et sur l'environnement d'une usine de traitement du molybdène).
- 2) **Río Magdalena** – Le 5 février 2002, le Secrétariat a informé le Conseil que la communication SEM-97-002 / *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena* justifie la constitution d'un dossier factuel (concerne l'application des lois, par le Mexique, à l'égard de rejets d'eaux usées).

Le Conseil peut, par un vote des deux tiers, donner instruction au Secrétariat de constituer un dossier factuel.

5.1.3 Examen de deux communications afin de déterminer si elles justifient la constitution d'un dossier factuel aux termes du paragraphe 15(1)

- 1) **Cytrar II** – SEM-01-001 / *Academia Sonorense de Derechos Humanos, A.C. et coll.* (concerne l'application des lois, par le Mexique, à l'égard d'un site d'élimination de déchets dangereux).
- 2) **Tarahumara** – SEM-00-006 / *Comisión de Solidaridad y Defensa de los Derechos Humanos, A.C.* (concerne l'application des lois, par le Mexique, à l'égard de l'accès à

la justice environnementale par les collectivités autochtones).

5.1.4 Communications en attente d'une réponse des parties visées

- 1) **Ontario Logging** – Le 6 février 2002, le Secrétariat a reçu une communication (SEM-02-001) de la part de la Fédération canadienne de la nature et coll. (concerne l'application, par le Canada, de l'alinéa 6a) du *Règlement sur les oiseaux migrateurs* à l'égard de l'exploitation forestière en Ontario). Le 25 février 2002, le Secrétariat a demandé une réponse au Canada à ce sujet.
- 2) **Aéroport de Mexico** – Le 7 février 2002, le Secrétariat a reçu une communication (SEM-02-002) de la part de Jorge Rafael Martínez Azuela et coll. (concerne l'application, par le Mexique, de sa législation de l'environnement à l'égard du bruit qui provient de l'aéroport de Mexico). Le 22 février 2002, le Secrétariat a demandé une réponse au Mexique à ce sujet.

5.2 Décisions du Conseil autorisant la publication d'un dossier factuel

Metales y Derivados – Le 7 février 2002, le Conseil a unanimement décidé de publier le dossier factuel final relatif à la communication SEM-98-007 / *Environmental Health Coalition et coll.* (concerne l'application, par le Mexique, de sa législation de l'environnement à l'égard d'une fonderie de plomb abandonnée à Tijuana, en Baja California). Le 11 février 2002, le Secrétariat a publié ce dossier factuel conformément à la résolution du Conseil n° 02-01 en date du 7 février 2002. Le traitement de cette communication est par conséquent terminé.

5.3 Historique des communications

Les vingt-deux communications qui ne sont plus en suspens ont reçu le traitement suivant :

Onze communications ont été rejetées parce qu'elles ne justifiaient pas un examen plus approfondi aux termes des paragraphes 14(1) ou 14(2) :

- Chouette tachetée – SEM-95-001 / *Biodiversity Legal Foundation et coll*
- Logging Rider – SEM-95-002 / *Sierra Club et coll.*
- Tottrup – SEM-96-002 / *Aage Tottrup*
- CEDF – SEM-97-004 / *Canadian Environmental Defence Fund*
- Biodiversité – SEM-97-005 / *Animal Alliance of Canada et coll.*
- Guadalajara – SEM-98-001 / *Instituto de Derecho Ambiental, A.C., et coll.*
- Ortiz Martínez – SEM-98-002 / *Ortiz Martínez*
- Molymex I – SEM-00-001 / *Rosa María Escalante de Fernández*
- Jamaica Bay – SEM-00-003 / *Hudson River Audubon Society of Westchester, Inc. et coll.*
- AAA Packaging – SEM-01-002?
- Dermet – SEM-01-003 / *Mercerizados y Teñidos de Guadalajara, S.A.*

Le traitement de deux communications a pris fin en vertu de l'alinéa 14(3)a) :

- Methanex – SEM-99-001 / *Methanex Corporation*
- Neste Canada – SEM-00-002 / *Neste Canada Inc.*

Le traitement de quatre communications a pris fin en vertu du paragraphe 15(1) :

- Oldman River I – SEM-96-003/ *The Friends of the Oldman River*
- Lac de Chapala – SEM-97-007/ *Instituto de Derecho Ambiental*
- Cytrar – SEM-98-005 / *Academia Sonorense de Derechos Humanos*
- Grands Lacs – SEM-98-003 / *Department of the Planet Earth et coll.*

Une communication a été retirée par son auteur :

- Fort Huachuca – SEM-96-004 / *The Southwest Center for Biological Diversity et coll.*

La CCE a constitué Trois dossiers factuels et les a rendus publics :

- Cozumel – SEM-96-001/ *Comité para la Protección de los Recursos Naturales, A.C. et coll.*
- BC Hydro – SEM-97-001/ *B.C. Aboriginal Fisheries Commission et coll.*
- Metales y Derivados - SEM-98-007 / *Environmental Health Coalition et coll.*

Le Conseil a rejeté une communication après que le Secrétariat l'ait notifié, en vertu du paragraphe 15(2), que celle-ci justifiait la constitution d'un dossier factuel :

- Fermes porcines du Québec – SEM-97-003 / *Centre québécois du droit de l'environnement et coll.*

6 Partenariats

État d'avancement du programme d'action régional et démonstration de solutions de rechange au DDT pour lutter contre le paludisme au Mexique et en Amérique centrale

En octobre 2001, la demande de subvention présentée par la CCE, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), le PNUE et les huit pays participants a été expédiée au FEM. Son conseil exécutif y a répondu favorablement et prévoit y donner suite au début de mars 2002. La CCE versera une contribution de 200 000 \$US au cours de sa mise en œuvre.

Ce programme, qui durera trois ans, a pour principal objectif de démontrer qu'il est possible de lutter de façon rentable, répétitive et écologique contre les vecteurs du paludisme au Mexique et en Amérique centrale sans recourir au DDT. Le FEM versera une subvention de 7 495 000 \$US qui, ajoutée aux fonds investis par les huit pays participants (2 544 000 \$US), aux 200 000 \$US de la CCE en plus des 100 000 \$ qu'elle a versés pour la phase de préparation de la demande de subvention (soit 300 000 \$US au total), et à celle de l'OPS (754 000 \$US), représente un montant total de 11 093 000 \$US.

7 Administration et finance

7.1 Ressources financières

La CCE a soumis à l'examen des Parties son plus récent rapport financier trimestriel pour la période qui a pris fin le 31 décembre 2001. À cette date, les Parties avaient toutes trois versé leur quote-part.

7.2 Ressources humaines

Le Secrétariat est en train de faire un choix parmi les candidatures qu'il a reçues pour combler les postes de directeur des communications, de chef du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement et de directeur des programmes.

7.3 Accord de siège avec le Québec

La CCE a signé l'Accord de siège avec le Québec le 10 décembre 2001 et tenu plusieurs réunions avec des fonctionnaires pour appliquer des dispositions particulières de cet accord.

8 Communications et sensibilisation

8.1 Site Web

Depuis l'automne dernier, la CCE a modifié et perfectionné son site Web et les changements les plus notables sont les suivants :

Nouvelle section pour les documents

Il est maintenant plus facile de trouver des publications et des documents qui se rapportent à une activité ou à un secteur particulier. Il suffit de cliquer sur la rubrique *Publications et ressources documentaires* à l'adresse <www.cec.org>.

Section remaniée pour les communications de citoyens

La CCE s'est efforcée de faciliter la consultation en ligne de la section consacrée aux communications de citoyens, l'impression des documents et le cheminement d'une communication.

Des statistiques

Le site Web a accueilli à ce jour plus de 80 000 personnes qui le visite près de 500 000 fois par mois. Il s'agit d'un record de tous les temps pour ce site.

Sa popularité se mesure en fonction du nombre de documents que les visiteurs téléchargent. Le rapport sur l'état de l'environnement a été téléchargé 78 000 fois depuis sa publication, ce qui en fait la publication la plus populaire du Secrétariat. Il s'agit d'une augmentation de 700 % comparativement à l'ancien record que détenait le rapport *À l'heure des comptes 1998*.

9 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)

Au début de janvier, le FNACE a diffusé un appel invitant les intéressés à présenter des propositions de projet relatives aux énergies renouvelables, à la conservation de l'énergie ou à l'efficacité énergétique. Il subventionnera de préférence les projets qui prévoient des activités portant sur l'énergie en vue de mettre en place des éléments qui favorisent une économie durable. La date limite de présentation des

propositions est fixée au 1^{er} avril 2002 et les projets subventionnés seront divulgués vers la fin juin.

Des modifications aux *Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE* seront examinées au cours de la session ordinaire que tiendra le CCPM le 8 mars. Ces changements ont pour but de tenir compte des nouvelles réalités du FNACE et de la CCE.



Environmental Challenges and Opportunities of the Evolving North American Electricity Market

Secretariat Report to Council under
Article 13 of the NAAEC
March 2002



Context

- Domestic environmental policymakers are operating in the context of an increasingly continental electricity market
- North American Leaders in April 2001 announces pursuit of closer continental partnership, with a focus on energy
- Identify common approaches to expand the generation, distribution and trade of energy

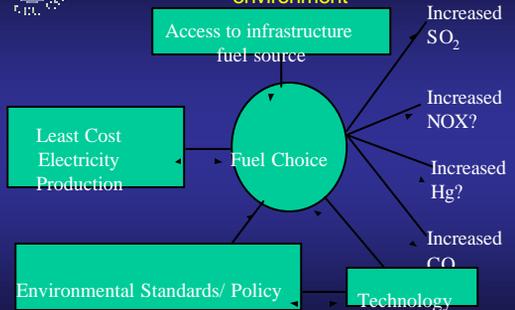


Key Issues

- 1) Convergence in electricity policies in North America need to be complemented with convergence in environmental policies related to electricity generation and distribution at a North American level
- 2) Lack of efforts to examine necessary compatible environmental policies in electricity sector at North American level could lead to:
 - less effective domestic air quality measures (i.e. transboundary air pollution)
 - trade and environment disputes, (no discrimination for "like" products) e.g. production and process methods in RPS, no uniform approach to renewables
 - pollution havens and generation clusters



Factors in North American electricity market integration that affect the environment



Possible Future Outlook

- Announced plans to build **800- 2,000** new power generating units in North America, to 2007
- Corresponds to announced construction of 240-490 GW new capacity. Total installed 1999 capacity in North America was 990 GW
- Less than 40% announced units likely to be built.



Considerations

- Uncertainty over which projects will go forward
- Uncertainty over location and effect of additional emissions burden local area or downwind
- Uncertainty over fuel choice
 - Current conditions favor natural gas, but this could change
 - Estimates suggest what regions power developers find attractive - possibly because of fuel availability, transmission access, or less stringent environmental standards



Possible Implications

- Potential challenge in meeting current environmental and health objectives in North America
 - » Canada increase: Hg (0 to 11%); CO₂ (3 to 16%), SO₂ (-1 to 0%), NOX (4 to 14%)
 - » Mexico increase: Hg (19 to 24%); CO₂ (29 to 53%), SO₂ (2 to 2%), NOX (40 to 63%)
 - » U.S. increase: Hg (3 to 15%), CO₂ (14 to 38%), SO₂ (-1 to 1%), NOX (3 to 8%)



Laws, Policies and Programs

Conclusion:

Failure to ensure compatible (not identical) environmental standards, laws or programs could:

- 1) render environmental programs less effective in downwind jurisdictions
- 2) lead to environment and trade disputes
- 3) result in pollution havens



Laws, Policies and Programs

Recommendations :

- 1) Promote sub-regional airshed management, in transboundary areas where cross border air pollution is a concern
- 2) Explore transboundary emissions trading
- 3) Facilitate dialogue among environmental policy makers on innovative regulatory and non-regulatory approaches to air quality issues associated with the electricity sector
- 4) Adoption of minimal national standards



Improved Information

Conclusion:

North American policy makers need to have a continental picture of new or proposed additional generation of electricity facilities to better understand potential cumulative impacts on air quality



Improved Information

Recommendations :

- 1) Establish a mechanism, i.e. clearinghouse, for exchange of information on proposed electricity generating facilities
- 2) Expand use of long-range source/ receptor models and monitors to better inform decision makers on potential effects of proposed increases in generating capacity on a transboundary scale
- 3) Develop transparent and comparable emissions inventories from electricity generation plants to support trend analysis, emissions trading and public right-to-know



Energy Efficiency

Conclusion:

Energy efficiency represents the most inexpensive and effective way to free up electricity supply

Recommendations:

Pursue collaboration in mutual recognition of energy efficiency. Product labeling and certification for North America



Renewable Energy

Conclusion:

Renewable electricity sources represent a key part of a strategy for energy security and environmental sustainability

Recommendations:

Explore opportunities for a more consistent North American approach to defining “renewable energy” to facilitate trade and avoid potential conflicts with trade rules

13



Environmental Impact Assessment

Conclusion:

Increase in generating capacity in North America should be pursued while avoiding adverse impacts on health and environment

Recommendations:

- 1) Establish mechanisms for transboundary environmental impact assessments
- 2) Consider cumulative impacts in environmental assessment efforts

14



Technology Transfer and Assistance

Conclusion:

Mechanisms are needed to help realize potential of market integration to increase investment in cleaner technology, increase capital turnover of older equipment and accelerate diffusion of new technologies

15



Technology Transfer and Assistance

Recommendations :

- 1) Create North American fund or financing mechanisms to promote adoption of best available control technologies and best practices in energy efficiency and conservation
- 2) Explore emissions trading technologies and sources of financing for improvements
- 3) Explore innovative partnerships and incentives for increased research and development for cleaner technologies

16



Supportive Collaborative Actions

- Comparable North American emissions inventory for electricity sector
- Develop model framework of necessary elements of a North American emissions trading regime
- Survey consistency of North American environmental standards

17

Mexico, le 7 mars 2002

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 02-02

Instructions au Secrétariat de la Commission de coopération environnementale concernant l'allégation selon laquelle le Mexique omet d'assurer l'application efficace de certaines dispositions de sa législation de l'environnement en rapport avec la pollution de la rivière Magdalena causée par le rejet d'eaux usées des municipalités d'Imuris, de Magdalena de Kino et de Santa Ana, dans l'État de Sonora.

LE CONSEIL :

À L'APPUI du processus prévu aux articles 14 et 15 de *l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE) concernant les communications sur les questions d'application de la législation de l'environnement et la constitution de dossiers factuels;

CONSIDÉRANT la communication présentée sur le sujet mentionné ci-dessus par le Comité Pro Limpieza del Río Magdalena et la réponse apportée par le Gouvernement des États-Unis du Mexique le 29 juillet 1998;

AYANT EXAMINÉ la notification du Secrétariat du 5 février 2001 selon laquelle le Secrétariat estime que certaines allégations contenues dans la communication (SEM-97-002) justifient la constitution d'un dossier factuel;

PAR LA PRÉSENTE, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

DE DONNER POUR INSTRUCTION au Secrétariat de constituer un dossier factuel, conformément à l'article 15 de l'ANACDE et aux *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*, au sujet des allégations contenues dans la communication SEM-97-002 selon lesquelles le Mexique omet d'assurer l'application efficace des articles 88, paragraphe IV, 89, paragraphe VI, 92, 93, 117, 121, 122, 123, 124 et 133 de la *Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente* (LGEEPA, Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement) en rapport avec la pollution de la rivière Magdalena causée par le rejet d'eaux usées des municipalités d'Imuris, de Magdalena de Kino et de Santa Ana, dans l'État de Sonora.;

DE PRESCRIRE que le Secrétariat fournisse aux Parties son plan global de travail qu'il utilisera pour réunir les faits pertinents et donne aux Parties l'occasion de commenter ce plan;

DE PRESCRIRE ÉGALEMENT que le Secrétariat vérifie, en constituant le dossier factuel, si la Partie visée « omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement » depuis l'entrée en vigueur de l'ANACDE le 1^{er} janvier 1994. Au cours de l'examen de la prétendue omission d'assurer l'application efficace de la législation de l'environnement, les faits pertinents qui se sont produits avant le 1^{er} janvier 1994 pourront être inclus dans le dossier factuel.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Gouvernement des États-Unis d'Amérique
Par Judith E. Ayres

Gouvernement des États-Unis du Mexique
Par Olga Ojeda Cárdenas

Gouvernement du Canada
Par Norine Smith